



Syndicat des **Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA
16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

8ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 1^{er} octobre 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2020**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4- Congés non « Bonifiés »
- 5- Le calendrier du baccalauréat 2021 questionne et crispe les syndicats d'enseignants et de proviseurs
- 6- Vécu du confinement : la Depp justifie les questions posées aux élèves en marge des évaluations
- 7- Équipements pour les personnels de l'Éducation
- 8- Numérique éducatif : quelles sont les conditions de son efficacité, selon les données Pisa ?
- 9- Environ un enseignant sur deux a été absent pour raison de santé en 2017-2018 (Depp)

1-Actualités

CONGES « BONIFIES » hiver austral 2021 : Il serait plus exacte d'écrire congés « non bonifiés » la demande est à faire pour le 26 octobre 2020 au plus tard quelques précisions ci-dessous (4) et en détail sur notre site [ICI](#)

RETRAITES 2021 : parution de la circulaire rectorale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)

Questions/ Réponses à l'attention des employeurs et des agents publics : mise en oeuvre de la circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 *Mis à jour le 7 septembre 2020* [Téléchargement](#)

2-Calendriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

ATTENTION : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions
Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

3-Au BO-JO

BO n°37 du 1^{er} octobre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements primaire et secondaire

Formations Initiation à la mer Décret du 21-9-2020 - JO du 23-9-2020 (NOR : MENE2019663D) [Consulter le texte](#)

Diplôme Brevet d'initiation à la mer Arrêté du 21-9-2020 - JO du 23-9-2020 (NOR : MENE2019669A)

[Consulter le texte](#)

Diplôme Certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer Arrêté du 21-9-2020 - JO du 23-9-2020

(NOR : MENE2019676A) [Consulter le texte](#)

4- Congés non « Bonifiés »

Extraits de la circulaire rectorale

Le décret n°2020-851 du 2 juillet 2020 et l'arrêté du même jour modifient le régime des congés bonifiés. La durée maximale du congé ne peut excéder 31 jours consécutifs.

S'agissant de la fréquence des congés, la condition de durée minimale de service ininterrompue pour l'ouverture du droit est réduite à 24 mois (au lieu de 36 mois).

Des dispositions transitoires sont prévues et détaillées dans la circulaire, elles permettent aux personnels qui étaient éligibles au 5 juillet 2020 d'opter pour le nouveau cadre réglementaire ou de conserver les anciennes conditions.

I – AGENTS CONCERNES

Peuvent bénéficier de la prise en charge par l'Etat des frais d'un voyage de congé, dit congé bonifié, les fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les agents publics recrutés en contrat à durée indéterminée, les maîtres contractuels et / ou agréés des établissements privés sous contrat détenant un contrat ou un agrément définitif, bénéficiant d'une échelle de rémunération de personnel titulaire de l'enseignement public qui exercent leurs fonctions à La Réunion et dont le centre des intérêts moraux et matériels est situé soit sur le territoire européen de la France, soit dans un autre DOM, soit en Nouvelle-Calédonie ou les îles Wallis et Futuna, soit en Polynésie française.

II - OUVERTURE DES DROITS

Elle est conditionnée par une durée minimale de service ininterrompue de 24 mois à temps complet ou à temps partiel, calculés selon le cas, à partir de la nomination en qualité de stagiaire, de la date de titularisation, de la mutation, du contrat à durée indéterminée ou de la date du retour du dernier congé bonifié. Les périodes passées au titre de la formation initiale ou de congé de mobilité effectuées hors du département ainsi que les congés de longue durée suspendent l'acquisition du droit à congé bonifié, la disponibilité et le congé parental l'interrompent : la fraction de services déjà réalisée est perdue.

Un agent en accident de travail, en congé ordinaire de maladie, en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé parental, en congé de maternité ou en congé de formation professionnelle ne peut prétendre à la même date au bénéfice d'un congé bonifié.

.....

Les demandes seront toutes dématérialisées.

1. Cas général : application Congés bonifiés de l'espace numérique de travail (ENT) metice

L'agent :

-accède à son ENT metice : <https://metice.ac-reunion.fr> (accès en utilisant l'identifiant de messagerie académique et le mot de passe correspondant)

-lance l'application "**Réquisition de passage - Congés bonifiés**" qui figure à la rubrique "Gestion des personnels"

-renseigne les éléments demandés, joint les copies scannées des pièces justificatives obligatoires et valide sa demande.

La validation de la demande par l'agent aura pour effet de transmettre le dossier électronique au service des congés bonifiés du rectorat (DFP3) ainsi qu'un récapitulatif de la demande à son établissement (adresse courriel : ce.974xxxx@ac-reunion.fr) afin que son supérieur hiérarchique puisse y apposer son visa et le retourner au service des congés bonifiés.

Textes et détails sur le site du syndicat [ICI](#)

5-Le calendrier du baccalauréat 2021 questionne et crispe les syndicats d'enseignants et de proviseurs

Les épreuves de spécialité de la session 2021 du baccalauréat GT se dérouleront du 15 au 17 mars, annonce le MEN le 30 septembre 2020. Les syndicats s'indignent de la communication, par voie de presse, alors qu'une réunion avait été reportée. En outre, de nombreuses interrogations ont surgi. "ne voit pas comment on peut faire rentrer 10 spécialités en 6 demi-journées". "il n'y a pas d'autres solutions" que d'avoir plusieurs sujets par spécialité. Philippe Vincent (SNPDEN) regrette, lui, que ces épreuves soient si tôt dans l'année. Comme Jean-Charles Ringard, co-pilote du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique, l'avait annoncé, le ministère de l'Éducation nationale publie désormais, en début d'année scolaire, le calendrier complet du baccalauréat et de Parcoursup.

Le MEN a ainsi envoyé, via un communiqué de presse le 30 septembre 2020, le détail des dates des épreuves de la session 2021 et des différentes phases de la plateforme d'orientation dans l'enseignement supérieur (voir encadré plus bas). Il s'agit, affirme le ministère, de "donner de la visibilité aux élèves et à leur famille et aux acteurs de la communauté éducative et de l'enseignement supérieur".

Calendrier de l'année de terminale générale et technologique :

- 15 novembre : ouverture de la banque nationale de sujets
- 20 janvier : début des inscriptions sur Parcoursup
- 11 mars : date limite pour formuler ses vœux Parcoursup
- 15 au 17 mars : épreuves d'enseignements de spécialités (24 au 26 mars à La Réunion)
- 8 avril : date limite pour confirmer ses vœux Parcoursup
- Avril à juin : 3e session d'évaluations communes
- 27 mai : ouverture de la phase principale d'admission sur Parcoursup
- 16 juin : ouverture de la phase complémentaire
- 17 juin : épreuve de baccalauréat de philosophie
- 21 juin au 2 juillet : grand oral
- 6 juillet : résultats du baccalauréat
- 7 au 9 juillet : oraux de rattrapages
- 16 juillet : fin de la phase principale d'admission Parcoursup.

3 jours pour les épreuves de spécialité

En terminale, les épreuves des deux enseignements de spécialité (EDS) se dérouleront - sauf à La Réunion - du 15 au 17 mars 2021. Les notes de ces épreuves seront prises en compte, comme la réforme du lycée le prévoit, dans Parcoursup, la date limite pour formuler ses vœux étant le 8 avril.

La troisième session d'évaluations communes (EC, ex-E3C) se déroulera d'avril à juin (chaque établissement déterminant ses propres dates de passage), l'épreuve terminale de philosophie le 17 juin et l'épreuve dite du "grand oral" du 21 juin au 2 juillet.

Une communication "inacceptable"

Depuis sa parution, ce calendrier génère des tensions chez les organisations syndicales. Tout d'abord, sur la manière dont certains membres de la communauté éducative, tels que les syndicats enseignants, l'ont découvert : le ministère a annoncé ce calendrier par communiqué de presse le 30 septembre, mais il l'avait déjà fait la veille, dans *le Figaro*, accompagnant une interview de Jean-Michel Blanquer.

Or, une réunion de cadrage sur ce calendrier, initialement prévue à la mi-septembre, avait été ajournée par le ministère, sans qu'une autre n'ait eu lieu jusqu'à la parution du calendrier. Un procédé contesté dans un communiqué du 30 septembre : "Le ministre a donné le calendrier du bac 2021 dans une interview au *Figaro*. Un symbole de la méthode ministérielle : annuler la concertation avec les organisations syndicales prévue mi-septembre pour des 'raisons d'agenda' et communiquer via les médias avant d'informer les professeurs et leurs représentants". Claire Krepper, du SE-Unsa, juge également, dans un [tweet](#), ce procédé "inacceptable".

"Pas d'autres solutions" que d'avoir plusieurs sujets par spécialité

Outre la forme, le fond interroge également, notamment le passage, sur trois jours, des épreuves de spécialité. , "on ne voit pas comment on peut faire rentrer 10 ou 11 spécialités en six demi-journées, surtout en prenant compte les tiers-temps". La seule "porte de sortie", selon elle, est qu'il y ait "au moins deux sujets par spécialité".

L'analyse semble largement partagée. "Il n'y a pas d'autres solutions", assure Alexis Torchet, du Sgen-CFDT : avec le nombre de combinaisons de spécialités existant, tous les candidats ne pourront pas passer leur spécialité au même moment dans ce laps de temps de deux jours (le troisième pourrait être réservé aux spécialités "rares", telles que certaines LLCER et les Arts).

De même, Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, estime que ce calendrier "passe en théorie, à condition de multiplier les sujets, car à un moment donné il y a bien un élève qui ne rentrera pas dans la case".

"Un coin enfoncé dans le bac comme diplôme national"

Cela implique donc que les candidats ne plancheront pas tous sur le même sujet. "Je crains de voir monter des polémiques et des questionnements", "C'est encore un coin enfoncé dans le bac comme diplôme national. Les EDS étaient censées être un moment où se retrouvaient tous les élèves, mais si on va vers des sujets différents par centres d'examen, on ne voit pas bien ce qu'il reste du caractère national du diplôme".

Philippe Vincent nuance toutefois cette crainte : "Les épreuves orales sont déjà différentes. Aussi, les candidats n'ont déjà pas les mêmes sujets lorsque certains planchent sur des sujets de secours parfois ou lors de la session de septembre. Si les sujets sont labellisés, un sujet en vaut un autre".

"Comment garder les élèves au lycée ?"

Le proviseur s'inquiète davantage, en revanche, du moment du passage des épreuves des EDS. Pour deux raisons. La première : "Le fait que ce soit le calendrier de Parcoursup qui serve de taquet nous pose problème, car cela impose que les épreuves d'EDS soient extrêmement tôt dans l'année. Certes, nous sommes favorables à ce qu'un maximum d'éléments soient dans Parcoursup mais cela ne veut pas dire que Parcoursup impose sa date et son calendrier"

L'autre sujet d'inquiétude est l'implication des lycéens après le passage de ces épreuves. "Comment les garde-t-on au lycée, alors que ces épreuves sont l'aboutissement de 12 heures de cours hebdomadaires, et qu'ils auront les résultats de ces épreuves très vite et, ainsi, près de 85 % de leur résultat total du baccalauréat ? On nous dit qu'il faudra les préparer au grand oral mais connaissant un élève de terminale, à qui il resterait moins de 20 % des coefficients du bac à obtenir, je ne suis pas sûr que ça suffise à le motiver".

Quid des candidats absents aux épreuves ?

Le fait que ces épreuves soient en mars interroge également le temps nécessaire pour préparer les candidats : "Six mois pour se préparer à de telles épreuves avec des programmes aussi denses, c'est une course contre la montre". Par ailleurs, la situation des élèves qui n'auraient pas pu se présenter aux épreuves de spécialités pour cas de force majeure questionne aussi. "Quid de ces élèves absents, alors que les résultats doivent être entrés dans Parcoursup le 8 avril ?". Philippe Vincent avoue ne "pas avoir de réponse. J'imagine qu'il y aura une session de remplacement, mais elle n'entrera pas dans le cadre de Parcoursup".

6-Vécu du confinement : la Depp justifie les questions posées aux élèves en marge des évaluations

Le SE-Unsa dénonce le caractère intrusif des questions portant sur le ressenti des élèves pendant le confinement qui accompagnent les évaluations nationales. Ce questionnaire, même facultatif, peut mettre en difficulté les enfants, estime le syndicat, qui a interpellé la Depp. Le ministère répond que ces interrogations sur le vécu des élèves servent à objectiver l'impact de la suspension des cours sur les acquis des élèves et sur les inégalités. Elles "peuvent permettre au professeur de compléter son action pour renforcer la confiance et la sérénité" dans sa classe.

Dès fin août, le SE-Unsa avait fait part de ses réserves sur cette évaluation du vécu du confinement par les élèves, associée aux évaluations nationales classiques à l'entrée en CP, CE1, 6e et Seconde. Le syndicat regrettant que les psychologues de l'Éducation nationale n'aient pas été associés à ce dispositif et que l'accord préalable des parents à cette démarche ne soit pas explicite.

quelle utilité pour l'action pédagogique ?

Le 9 septembre, le SE-Unsa s'en est donc ému auprès de la Depp. Les questions posées, même facultatives, n'offrent que des "réponses binaires qui peuvent mettre en difficulté les enfants", relève le syndicat. Pour lui, ce questionnaire portant sur l'intimité des enfants et leur vie de famille n'a également de sens que "dans un échange individuel avec un psychologue de l'Éducation nationale". Et aucune utilité pour l'action pédagogique. Le ministère, dans [sa réponse](#) datée du 15 septembre, en juge autrement. Ce questionnement peut "permettre au professeur de compléter son action pour renforcer la confiance d'un élève et sa sérénité par rapport au retour en classe", écrit la directrice de la Depp, Fabienne Rosenwald.

Objectiver l'impact de la suspension des cours

Elle estime que les recommandations (1) qui accompagnent ces questions sont de nature à éviter toute mise en difficulté des enfants et que l'ajout a été fait aux mentions légales destinées aux parents de leur caractère facultatif. Des mentions légales qui doivent être systématiquement transmises par l'école aux familles. La Depp rappelle aussi que ces interrogations sur le vécu des élèves servent à "objectiver de manière scientifique l'impact de la suspension des cours sur l'évolution des acquis des élèves". Les réponses des enfants, totalement anonymisées, pourront aussi alimenter des travaux sur les conséquences de la crise sanitaire en matière d'inégalités, ajoute le courrier reçu par Stéphane Crochet, le secrétaire général du SE-Unsa.

Pour toutes ces raisons, Fabienne Rosenwald juge donc "souhaitable qu'un maximum d'élèves puissent répondre à ces quelques questions".

Renseigner l'impact de la crise sur le système éducatif

Pour tirer les leçons de la période de confinement et de ses conséquences sur l'offre éducative comme pour les élèves et les personnels, le MENJ a prévu :

- d'exploiter les 7 enquêtes spécifiques menées en mai 2020 auprès de familles, de professeurs, de directeurs d'école et de chefs d'établissement ainsi que d'inspecteurs pédagogiques ;
- d'exploiter les questions ajoutées à l'interrogation, en juin 2020, des familles du Panel des élèves entrés en CP en 2011 ;
- d'exploiter les données du constat de rentrée 2020 pour évaluer l'impact en termes de décrochage et d'orientation ;
- d'ajouter des questions dans le Panel des élèves en situation de handicap suivi par la Depp ;
- d'ajouter des questions à d'autres dispositifs (évaluation du numérique ELAINE, évaluation des dédoublements des CP en REP +);
- de s'appuyer sur les évaluations nationales exhaustives CP, CE1, 6e et seconde en posant quelques questions aux élèves sur le ressenti de cette période ;
- de suivre des panels d'élèves entrant en CP et en CE1 à la rentrée 2020 pendant une période de deux ans (dispositif de suivi des conséquences de la crise sanitaire) dans un échantillon de 1 000 écoles ;
- de suivre l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle, grâce au nouveau dispositif Inserjeunes.

(1) Ces recommandations sont formulées ainsi : "On va essayer de se rappeler les mois de l'année dernière où l'école était fermée à cause du virus, et répondre sur le cahier à quelques questions" ; "Je vais vous aider et vous pouvez me demander de vous expliquer plusieurs fois la question" ; "Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Dites ce que vous pensez."

7-Équipements pour les personnels de l'Éducation

les syndicats veulent que la prime soit déconnectée de la revalorisation

Une réunion sur le financement de l'équipement informatique des personnels de l'Éducation nationale s'est tenue, mardi 29 septembre 2020 au MEN. Le ministère n'a pas dévoilé son projet devant les syndicats, qui ont alors listé leurs revendications. Tous souhaitent que cette mesure ne fasse pas partie de l'enveloppe dédiée à la revalorisation des enseignants, mais ils n'en ont pas eu "la garantie". Ils ne veulent pas non plus que le MEN dote les personnels d'un équipement mais plutôt qu'il le finance via une prime ou un crédit d'impôts. Le ministre devrait présenter ses arbitrages mi-octobre.

Les enseignants utilisent généralement leur matériel personnel pour leur travail Unsplash
Des questions, mais pas de réponses. Voici avec quoi sont ressorties les organisations syndicales, qu'AEF info a contactées, d'une réunion au ministère de l'Éducation nationale sur l'équipement informatique des personnels, mardi 29 septembre 2020.

Ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre de l'agenda social du MEN, qui doit mener notamment à "plus de reconnaissance" de l'institution envers les personnels. À plusieurs reprises, notamment après la période de confinement qui a mis en lumière le fait que les agents de l'Éducation nationale utilisaient leur matériel informatique personnel, Jean-Michel Blanquer a assuré que le MEN réfléchissait à financer ce matériel.

"Aucune garantie" que la prime ne soit pas comprise dans les 400 M€

Cette réunion a ainsi surtout été l'occasion, pour les syndicats, de faire valoir leurs revendications en la matière. Aucune annonce n'a été effectuée par le ministère. C'est le ministre qui devrait, à la mi-octobre, dévoiler les arbitrages retenus. Le financement de cet équipement devrait s'enclencher début 2021. En attendant, les syndicats sont unanimes sur au moins un point : "Cela ne doit pas faire partie des 400 millions d'euros destinés à la revalorisation" prévient Gilles Langlois, du SE-Unsa. "C'est une remise à niveau et cela ne doit pas donc pas faire partie de l'enveloppe revalorisation", pour qui, actuellement, "les personnels paient pour travailler". Or, explique Christophe Huguel, du Sgen-CFDT, "nous avons des inquiétudes car aucune garantie n'a été donnée sur ce point-là".

Les syndicats veulent un financement, pas une dotation

En outre, ni l'enveloppe ni le mode de contribution à l'équipement matériel n'ont été précisés. Concernant ce dernier point, plusieurs possibilités existent. Il pourrait, dans un cas, s'agir d'une dotation - autrement dit, le ministère fournit un ordinateur à ses agents - ou, dans l'autre cas, d'un financement, qui peut prendre deux formes : une prime (ou une indemnité) ou un crédit d'impôts.

Parmi les syndicats interrogés, aucun n'est favorable à la dotation. "Nous sommes favorables à un financement afin de ne pas bouleverser les habitudes des personnels, car cela peut induire un changement de matériel", : "Nous souhaitons que les agents aient la liberté de choix de l'équipement mais aussi des logiciels pour certains enseignants, de matières technologiques ou artistiques par exemple".

Entre une prime et un crédit d'impôts, les souhaits diffèrent en revanche. Pour certains l'on souligne que la situation peut s'avérer différente selon les catégories des personnels, il n'y a "pas de préférence". Mais, alors que le Snes prône plutôt une prime, le SE-Unsa penche, lui, pour un crédit d'impôts, "pour que cette mesure ne grève pas trop le budget de l'Éducation nationale, ce qui serait le cas si l'on compte, par exemple, 600 euros pour chacun des 800 000 enseignants...". Soit une enveloppe, dans ce cas, de 480 millions d'euros.

8-Numérique éducatif : quelles sont les conditions de son efficacité, selon les données Pisa ?

Dans une nouvelle analyse de son étude Pisa réalisée en 2018, l'OCDE s'intéresse à l'enseignement à distance. Si le rapport, rendu public le 29 septembre 2020, n'est pas corrélé à la crise sanitaire, il met toutefois en évidence les difficultés que posent les usages du numérique éducatif. Car l'accès à un ordinateur n'est pas suffisant pour garantir un véritable apprentissage : l'équipement matériel suppose aussi de pouvoir accéder à des logiciels à jour, un débit internet correct ou encore des ressources éducatives numériques et des enseignants formés.

L'OCDE publie de nouveaux enseignements tirés de l'édition 2018 de son évaluation Pisa. Dans un [rapport](#) diffusé ce 29 septembre 2020, l'organisation internationale s'intéresse notamment aux politiques publiques et aux pratiques en matière d'éducation et consacre un des chapitres aux "questions" que les responsables politiques doivent se poser au regard du numérique et de l'enseignement à distance.

Car, si les enseignements tirés de l'étude réalisée auprès de 600 000 élèves de 15 ans dans 79 pays ne tiennent pas compte de la situation sanitaire actuelle et de son impact sur le développement de l'enseignement via le numérique, l'OCDE les juge utiles dans un contexte marqué par l'incertitude et les contractions économiques auxquelles les gouvernements vont devoir faire face. "Ce n'est pas le montant qu'un pays investit dans son système éducatif qui fait la plus grande différence, mais la façon dont cet argent est alloué", est-il exposé. Et au regard des TIC, les disparités se font jour "tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, en termes d'accès aux technologies à l'école et de compétences des enseignants".

Dans cette période marquée par ce "changement imprévu et soudain à l'apprentissage en ligne", les décideurs et dirigeants scolaires doivent se demander, en premier lieu, si "les écoles sont équipées pour enseigner et les élèves prêts à apprendre à distance", souligne le rapport. Une question qui pose celle du matériel disponible dans les établissements et des conditions de sa mise à disposition.

Le numérique doit être accompagné pour avoir des résultats

Le rapport Pisa fait apparaître des "progrès notables" dans l'équipement des écoles en ordinateurs, le ratio ordinateur par élève affichant une "augmentation généralisée" entre 2009 et 2018. Ainsi, dans les pays de l'OCDE, il y avait en moyenne, en 2018, près d'un ordinateur disponible à l'école à des fins éducatives pour chaque élève de 15 ans.

Il est toutefois à noter que "les élèves fréquentant des écoles avec plus d'ordinateurs par élève ont obtenu des résultats inférieurs à l'évaluation Pisa comparés à ceux de leurs pairs dans des écoles disposant de moins d'ordinateurs par élève". "Bien qu'il puisse y avoir de nombreuses raisons pour lesquelles il y avait une association négative entre les scores des ordinateurs par élève et les résultats des élèves, les données suggèrent qu'il faut plus que fournir de la technologie pour avoir de meilleurs résultats d'apprentissage", poursuit le rapport.

En France : Manque de portables et faiblesses des plateformes

En France, tandis que le ratio d'ordinateurs disponibles par élève est plus important dans les écoles défavorisées que favorisées, les équipements portables manquent dans les deux types d'établissements, relève le rapport de l'OCDE. Moins de 15 % des ordinateurs mis à disposition des élèves scolarisés dans les écoles moins favorisées sont portables, contre 38 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Quant aux établissements favorisés, à peine 23 % de leurs ordinateurs sont portables, soit près de 20 points de moins que la moyenne de l'OCDE. Or, la capacité de fournir un enseignement à distance à tous les élèves dépend essentiellement de la disponibilité des appareils numériques à la maison, souligne le rapport. Dans l'hexagone, 96 % des élèves scolarisés dans des établissements favorisés disposent d'un ordinateur chez eux leur permettant de faire leurs devoirs. Ce qui est également le cas pour 82 % des élèves d'établissements défavorisés.

Par ailleurs, une plateforme d'apprentissage en ligne efficace est incontournable si les pays veulent faire bon usage du matériel informatique qu'ils mettent à la disposition de leurs élèves. Dans l'Hexagone, moins de 40 % des élèves, quel que soit leur établissement, fréquentent une école au sein de laquelle existe une plateforme d'apprentissage en ligne. Une proportion nettement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE : 59 % des élèves des écoles favorisées et 49 % des élèves en écoles défavorisées sont scolarisés disposent d'une telle plateforme.

Au-delà du matériel en tant que tel, l'étude Pisa souligne la nécessité que le débit internet dont disposent les établissements soit suffisant : dans de nombreux pays, les chefs d'établissement indiquent que les ordinateurs ne sont pas assez puissants en termes de capacité de calcul, une situation à laquelle est confronté un élève sur trois dans le monde.

En outre, le matériel "hardware" doit être associé à des logiciels ou des plateformes d'apprentissage pertinents en matière d'enseignement et d'apprentissage. Sur ce point, plus de 65 % des élèves sondés fréquentent une école dont la capacité en matière d'apprentissage et d'enseignement à l'aide d'appareils numériques est suffisant (1). Cette appréciation porte sur l'adéquation des logiciels disponibles, la capacité des appareils numériques et le nombre d'entre eux connectés à internet ainsi que le débit de celui-ci. Il apparaît, en outre, qu'environ 55 % des élèves ont fréquenté un établissement où une plateforme d'apprentissage en ligne "efficace" leur est offerte.

L'importance des compétences techniques dont doivent disposer les enseignants

Le recours au numérique suppose, par ailleurs, que les enseignants soient en mesure d'utiliser ces outils. Le rapport de Pisa fait apparaître qu'en moyenne, dans les pays de l'OCDE, 65 % des élèves sont scolarisés dans des établissements dont les enseignants disposent des "compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour intégrer les outils numériques dans l'enseignement" (1). Il est toutefois à noter que cette proportion varie "considérablement" entre les établissements socio-économiquement avantagés et ceux qui ne le sont pas.

Il est également rapporté qu'environ 60 % de ces élèves ont des professeurs disposant de suffisamment de temps pour préparer des cours impliquant une dimension numérique (1).

Ces proportions sont comparables à celles des ressources mises à disposition des professeurs pour apprendre à utiliser des outils numériques dans l'exercice de leur fonction. Ainsi, près de 55 % des élèves sont scolarisés dans des établissements où les enseignants sont incités à intégrer des dispositifs numériques dans leur cours ou disposent d'un personnel technique suffisamment qualifié.

Les échanges entre direction et enseignants améliorent l'utilisation des outils numériques

Le rapport de l'OCDE relève aussi que l'efficacité de l'utilisation des appareils numériques et TIC pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage dépend des politiques et pratiques en la matière. Pour en attester, il a été demandé aux directeurs d'école s'ils avaient des lignes directrices officielles ou des pratiques spécifiques (comme des réunions régulières) consacrées au recours aux outils numériques en classe. Il ressort des résultats obtenus en 2018 essentiellement trois "pratiques" tendant à améliorer l'apprentissage par l'utilisation d'outils numériques :

- des discussions régulières entre les directeurs d'école et les enseignants,
- des règles et dispositions écrites portant sur le recours à ces supports digitaux,
- un programme spécifique pour préparer les élèves à "un comportement responsable sur internet".

Les deux premières "pratiques" sont notamment observées dans les établissements socio-économiquement favorisés. "Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ 23 % des différences d'équité dans le rendement de la lecture pourraient être expliquées par le pourcentage d'élèves" scolarisés dans un établissement doté de "sa propre déclaration écrite sur l'utilisation des outils numérique", est-il avancé (1).

(1 Ces indications chiffrées reposent sur les déclarations des directeurs d'établissement.

9-Environ un enseignant sur deux a été absent pour raison de santé en 2017-2018 (Depp)

Les enseignants ne sont pas plus absents que les autres agents de la fonction publique d'État, et ils le sont moins que les agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière" : c'est le constat que fait la Depp dans une [note](#) sur les absences des enseignants pour raison de santé en 2017-2018, publiée le 23 septembre 2020. Au cours de cette année-là, "environ un enseignant sur deux a été absent pour raison de santé, pour une durée moyenne d'environ 9 jours", indique la note. En moyenne, "chaque jour ouvré, 5,6 % des enseignants sont absents". La moitié des absences concerne des arrêts sur des périodes longues, l'autre des congés de maladie ordinaire (CMO). Un enseignant sur deux arrêtés pendant l'année l'a été au total pour

une durée inférieure ou égale à 5 jours. La Depp note un "pic en hiver" des CMO, ce qui "amenuise le vivier de remplaçants" à cette période de l'année